

**Monsieur le Secrétaire Général  
des Nations Unies**

Asnières, le 20 avril 2007.

### **Communication on Progress (COP)**

Monsieur le Secrétaire Général,

Par le présent courrier, le groupe Eiffage renouvelle formellement son engagement à faire progresser les principes du Pacte Mondial et à les intégrer dans sa stratégie, sa culture commerciale et ses modes opératoires. Les salariés d'Eiffage, ses partenaires commerciaux et ses clients sont informés de cet engagement et de son renouvellement.

Eiffage a adhéré au Pacte Mondial le 15 mai 2005. Depuis cette date, le groupe a renforcé son action dans la mise en œuvre des 10 principes, s'appuyant en particulier sur son plan Développement Durable.

Le rapport annuel Eiffage<sup>1</sup> de l'exercice 2006 présente les principaux thèmes d'action et les résultats obtenus : le groupe s'est en effet donné les moyens de mesurer objectivement ses progrès en mettant au point un progiciel dédié au reporting non financier basé sur le suivi d'indicateurs de performance spécifiquement liés au Développement Durable et au Pacte Mondial.

La sécurité des salariés est et restera la priorité d'Eiffage. Au-delà de cette préoccupation constante, la stratégie générale du groupe est, d'une part, d'assurer la pérennité de ses activités de manière rentable tout en diminuant leurs externalités environnementales, sociétales et sociales dans une volonté de maîtrise des risques ; d'autre part, d'anticiper les gisements d'innovation notamment dans le domaine de la réduction des gaz à effet de serre.

Parmi les actions mises en œuvre au cours des 2 années écoulées et répondant à un ou plusieurs des principes du Pacte Mondial, Eiffage souligne deux progrès significatifs :

#### Principes n° 7, 8 et 9 – Environnement

La branche routière d'Eiffage a mis sur le marché un procédé et un produit nouveau, breveté : l'Enrobé Basse Température®. L'enrobé est le matériau utilisé pour constituer la partie supérieure des chaussées et la couche de roulement. Grâce à l'EBT®, mis au point par les services de Recherche & Développement du groupe, l'impact environnemental est considérablement réduit : l'énergie nécessaire est en effet diminuée de 30 à 50% et, dans le même temps, les émissions de Gaz à Effet de Serre réduites de 70%. Cette technique offre en outre une amélioration très nette des conditions de travail des salariés : température de mise en œuvre de 70 à 90°C au lieu des 130 à 160°C habituels, réduction des fumées et des odeurs, diminution des salissures et de l'emploi de produits nettoyants.

<sup>1</sup> Le rapport annuel est accessible sur le site d'Eiffage à l'adresse suivante:  
[http://www.eiffage.fr/files/Publications\\_fr/RA\\_EIFF\\_2006\\_complet%20light.pdf](http://www.eiffage.fr/files/Publications_fr/RA_EIFF_2006_complet%20light.pdf)



Le groupe a déjà aménagé 20 de ses postes d'enrobage pour être en mesure de proposer ce produit à ses clients et le fabriquer sur l'ensemble du territoire Français ainsi qu'en Espagne.

#### Principe n° 6 – Normes de travail

La formation est l'un des vecteurs privilégié par Eiffage pour veiller à l'égalité des chances et à l'élimination de la discrimination. En 2006, le groupe a renforcé ses efforts dans ce sens et obtenu des résultats en progression significative par rapport à l'année précédente : la participation dans les Centres Régionaux de Formation Eiffage a ainsi été multipliée par un facteur 10, 1.500 collaborateurs ayant bénéficié en 2006 de ces stages de formation. Les entretiens individuels avec le personnel de maîtrise ont par ailleurs augmenté de 31% par rapport à l'année 2005, portant à 66% le taux d'évaluation sur 2 ans : ces démarches sont déterminantes pour apprécier les attentes des salariés, participer à l'amélioration du niveau des collaborateurs et donner à chacun les possibilités d'évolution dans le groupe.

Toujours dans le domaine des normes du travail, Eiffage a mis en œuvre au Sénégal un programme de dépistage dans le cadre de la charte de lutte contre le VIH/SIDA du Conseil National du Patronat du Sénégal. Le groupe apporte ainsi sa contribution à la résorption de ce fléau par une démarche d'accompagnement des collaborateurs dans un protocole de soin, en veillant à ce qu'aucune discrimination ne s'exerce à l'encontre des salariés porteurs du VIH ou séropositifs.

Au cours de ces 2 dernières années, bien d'autres exemples illustrent la volonté du groupe de non seulement respecter son engagement au Pacte Mondial, mais de mesurer ses progrès sur la base de critères objectifs. Les actions significatives et les prévisions d'évolutions sont décrites plus en détail et quantifiées dans le rapport annuel 2006, notamment dans les paragraphes mentionnés dans l'annexe à la présente.

Le rapport annuel 2006 est accessible à l'adresse-lien web ci-dessous:

**[http://www.eiffage.fr/files/Publications\\_fr/RA\\_EIFF\\_2006\\_complet%20light.pdf](http://www.eiffage.fr/files/Publications_fr/RA_EIFF_2006_complet%20light.pdf)**

Eiffage et l'ensemble de ses collaborateurs poursuivent donc avec détermination la démarche en s'appropriant et en faisant partager les valeurs fondamentales prônées par le Pacte Mondial.

Souhaitant qu'un nombre toujours plus important d'organisations et d'entreprises adhèrent à ces principes et restent actives sur ces sujets fondamentaux,

je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de ma très haute considération.

  
Benoît HEITZ  
Directeur général

P.J. : Annexe "Référencement des principes Global Compact dans le rapport annuel Eiffage 2006"



**REFERENCEMENT DES PRINCIPES GLOBAL COMPACT DANS LE RAPPORT ANNUEL EIFFAGE 2006**

• **Page 40 :**

- tableau Loi NRE Environnement
  - 1<sup>er</sup> § Consommations de ressources : principes n° 8 et n° 9
  - 2<sup>ème</sup> § Equilibre biologique : principe n°8
  - 5<sup>ème</sup> § Prévention : principe n° 8
  - 10<sup>ème</sup> § Impacts sociaux : principe n° 6
- Graphiques : principe n° 8

• **Page 41 :**

- Tableau Loi NRE Social
  - 3<sup>ème</sup> § Accords : principe n° 3
  - 4<sup>ème</sup> § Organisation : principes n° 6 et n° 3
  - 6<sup>ème</sup> § Formation : principe n° 6
  - 7<sup>ème</sup> § Handicapés : principe n° 6

• **Pages 42 et 43 :**

- Renouvellement de l'engagement d'Eiffage
- Graphique : principe n° 6
- § Les collaborateurs d'Eiffage : principe n° 6
- § Les engagements d'Eiffage avec ses partenaires : principe n° 6

• **Pages 44 et 45 :**

- § Charte égalité des chances : principe n° 6
- § Apprentissage : principe n° 5
- § Engagement sociétal: principe n° 6

• **Pages 46 et 47 :**

- § Personnes handicapées: principe n° 6
- § Achats responsables : principes n° 1, 2, 4, 5, 7, 9
- § Eiffage au Sénégal : principes n° 1, 2, 4, 5
- § Encart Métiers de la construction au féminin : principe n° 6

• **Pages 48 à 51 :**

- § Energie et innovation: principes n° 7, 8 et 9

• **Pages 52 et 53 :**

- § Traitement de déchets : principe n° 8
- § Valorisation : principes n° 8 et 9
- § Recyclage : principes n° 8 et 9
- § Nuisances : principe n° 8

• **Pages 54 et 55 :**

- § Produits de substitution : principes 7, 8 et 9
- § Gare multimodale : principes 7, 8 et 9